

**Séance du lundi 02 novembre 2015**

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 23/10/2015

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Isabelle GARRELON

*L'an deux mille quinze et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

**Présents :** Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Marie Lyse DUNION, Francoise MARRONCLE, Pierre BOUCHISSE

**Représentés:** Eric BOUSQUET, Pierre DUPONT

**Absents:**

**Objet: Refacturation du transfert de compteur EDF - 2015\_064**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, lorsqu'un locataire quitte l'appartement qu'il occupe, la Mairie a fait le choix de ne pas couper le compteur électrique avant l'arrivée d'un nouvel occupant. Cette opération de transfert à la commune est payante mais permet au nouvel occupant de ne pas payer de charges supplémentaires d'ouverture de compteur beaucoup plus couteuse.

Il propose donc que la charge financière de ce transfert soit supportée par le nouvel occupant qui, malgré tout, fera, grâce à cette opération, des économies.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la charge financière du transfert de compteur EDF sera désormais supportée par les nouveaux occupants des appartements et que celle-ci se rajoute à celle déjà supportée par les locataires (eau, électricité, TEOM).

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 09.11.2015  
et publication ou notification du 16.11.2015

Le Maire,  
A. DUJOLS

